

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Demande de subvention à la DRAC par l'Ecole d'Arts Plastiques projet artistique

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole d'Arts Plastiques organise deux projets spécifiques artistiques ciblés sur des interventions auprès des jeunes publics du territoire.

Le premier projet est photographique autour des jardins de la ville incitant les usagers de la bibliothèque à une rencontre autour de l'image. Cette résidence se terminera par une exposition qui pourra devenir itinérante sur le territoire.

Le deuxième projet implique un groupe scolaire, Claudie Haigneré, dont le projet d'établissement s'axe sur les sciences. L'artiste invité questionne la lumière, le paysage et offre aux enfants la découverte de vieux procédés photographiques.

Le budget prévisionnel est estimé à 14 000 € et couvre les frais de création des artistes, la production des œuvres, la réalisation de l'exposition et l'important travail de médiation. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est sollicitée à hauteur de 50 % du budget prévisionnel.

* * * * *

VU la délibération n° 6 du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que l'activité de l'Ecole d'Arts Plastiques est, entre autres, d'organiser des rencontres d'artistes avec le public,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 7 000 € pour le financement de cette opération, soit 50 % du montant prévisionnel du budget.
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Les recettes seront imputées sur la ligne 312.2/ 74718/ 5120 (DRAC).

Le n° de SIRET de la collectivité est le suivant : 268 600 413 000 12.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/12/2014

Publié au siège de la CAPC, le 17/12/2014

n°10264

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

